

Annexes

Arrêtés

Annexe à l'arrêté préfectoral du 21 août 2019 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

PPRI - BR = Plan de Prévention Risques Inondations du bassin de la Vienne en région PPRI - MG = Plan de Prévention Risques Inondations du bassin de la Meur et du Garon
 PPRI - SI = Plan de Prévention Risques Inondations du bassin de la Sèvre et de l'Isère PPRI - MV = Plan de Prévention Risques Inondations du bassin de la Moyenne Vienne
 PPRI - VAL = Plan de Prévention Risques Inondations du bassin de la Vallée Amont PPRI - VAL = Plan de Prévention Risques Inondations du bassin de la Vallée Aval
 PPRI - MD = Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine Meris de Océ PPRI - SW = Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine de St Malo

COMMUNES	PPR NATURELS Inondations (PPRI) ou sécheresses (PPRSM)		PPRI CONCERNE (# nombre de communes)	PPR MINERS		PPR TECHNOLOGIQUES			ZONAGE SISMAQUE (classement)	INFO COMPLÉMENTAIRES			
	Approuvé	Trajectoire obligatoire		PRESCRIT	MISE EN ŒUVRE	PRESCRIT	Approuvé	Trajectoire obligatoire		Artificiels CAT.NAT.	Artificiels CAT.TECH.	Rédaction	Secteur d'information sur les sols (SIS)
PETIT FOUGERAY (LE)	non	non	-	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 3	
PIERRE-SUR-SEICHE	non	non	PPRI-SI (21)	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 2	
PLECHATEL	20/04/2005	non	PPRI-MV (9)	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 3	Non
PLINE FOUGERES	25/01/2016	oui	PPRS-MD (22)	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 1	
PLELAN LE GRAND	non	non	-	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 3	Arrêté du 09/04/2019
PLEROUER	25/01/2016	oui	PPRS-MD (22)	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 3	
PLESOER	non	non	-	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 1	
PLEUVERNEUC	non	non	-	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 1	
PLEUVERNEUC	20/10/2005	non	PPRI-MG (19)	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 3	Arrêté du 25/03/2019
PLEURTUIT	non	non	-	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 1	
POCE LES BOIS	23/07/2007	non	PPRI-MV (8)	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 3	
POUILLEY	non	non	-	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 3	
POLUONE	20/04/2005	non	PPRI-MV (9)	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 3	
POULPEAN	10/12/2007	non	PPRI-SR (36)	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 2	
PORTES DU COULAIS (LES)	non	non	-	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 3	
PRINCE	non	non	-	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 3	
QUEBRIAC	non	non	-	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 3	
QUEILLAC	non	non	-	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 1	
RAANNE	non	non	-	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 3	
RENON	03/07/2002	non	PPRI-MV (26)	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 2	
RENYAC	03/07/2002	non	PPRI-MV (26)	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 3	
RENNES	10/12/2007	non	PPRI-SR (36)	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 3	
RETERES	12/04/2008	non	PPRI-SI (21)	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 3	
RHEU (LE)	10/12/2007	non	PPRI-SR (36)	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 2	Arrêté du 02/07/2019
RICHARDAIS (LA)	non	non	-	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 1	
RIMOU	non	non	-	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 3	
ROUAGNE	non	non	-	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 3	
ROUATZY	non	non	-	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 3	
ROUMALE	non	non	-	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 3	
ROZ SUR COUESNON	23/01/2016	oui	PPRS-MD (22)	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 3	
ROZ LANDOINEUX	23/01/2016	oui	PPRS-MD (22)	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 1	
SAINS	non	non	-	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 3	
SAINT ARMEIL	12/04/2008	non	PPRI-SI (21)	non	non	non	non	-	zone 2 (faible)	oui	non	Zone 1	

Annexes

Arrêtés



ARRÊTÉ PORTANT SUR LA LOCALISATION DE SECTEURS D'INFORMATIONS SUR LES SOLS (SIS) SUR LE TERRITOIRE DE RENNES METROPOLE

RECTIFICATIF

LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Vu l'article R.125-47 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2019 portant localisation des secteurs d'information sur les sols sur le territoire de Rennes Métropole ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 20 janvier 2023 relatif à la mise à jour de l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2019 ;

Vu la consultation des maires de Betton, de Rennes, de Saint-Jacques-de-la-Lande et de Rennes Métropole, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme en septembre 2017 et mars 2018 ;

Vu les échanges au cours de l'année 2022 avec Rennes Métropole, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme ;

Vu l'information écrite des propriétaires des terrains concernés en juin et juillet 2022 ;

Vu les retours des maires consultés et de certains propriétaires ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2019 portant localisation des secteurs d'information sur les sols sur le territoire de Rennes Métropole ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2019 portant localisation des secteurs d'information sur les sols sur le territoire de Rennes Métropole est modifié par l'ajout de secteurs d'information sur les sols suivants :

- Betton : 35SIS02471
- Rennes : 35SIS11529, 35SIS02504, 35SIS02509, 35SIS01174, 35SIS01001, 35SIS03762
- Saint-Jacques-de-la-Lande : 35SIS02508, 35SIS08045, 35SIS02509, 35SIS07992, 35SIS07993, 35SIS07994, 35SIS07995, 35SIS05964

Les fiches descriptives de ces secteurs d'information sur les sols sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>.

1

Annexes

Arrêtés

Article 2 : Urbanisme

Les secteurs d'information sur les sols ajoutés par le présent arrêté sont annexés au document d'urbanisme en vigueur des communes de Betton, Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande.

Article 3 : Obligations relatives aux secteurs d'information sur les sols

Les obligations réglementaires des articles 3 et 4 de l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2019 portant localisation des secteurs d'information sur les sols sur le territoire de Rennes Métropole s'appliquent aux secteurs d'information sur les sols listés à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 4 : Révision des SIS

La modification de fiche SIS et la révision du présent arrêté se font suivant les formes de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2019 portant localisation des secteurs d'information sur les sols sur le territoire de Rennes Métropole.

Article 5 : Notification et publicité

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté sera notifié aux maires de Betton, Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande et au président de Rennes Métropole.

Il est affiché pendant un mois au siège des mairies de Betton, Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 6 : Exécution de l'arrêté

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, les Maires de Betton, Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande, le Président de Rennes Métropole, Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 24 janvier 2023

Pour le Préfet, par délégation
le Secrétaire général



Paul-Marie CLAUDON

En vertu des articles R.421.1 à 421.7 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du préfet : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421.2 du code de justice administrative, «le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet». Le tribunal administratif peut être saisi par voie dématérialisée en utilisant l'application Télérecours : <https://www.telerecours.fr>

Annexes

Attestation d'assurance



Generali
Professionnels - Souscription gestion
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION
ENTREPRISE ET DIRIGEANT
n° AP559256

MEDIA IMMO
124 RUE LOUIS BAUDOIN
91100 CORBEIL ESSONNES

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 29 août 2023

Generali IARD atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AP559256 garantit :

MEDIA IMMO
124 RUE LOUIS BAUDOIN
91100 CORBEIL ESSONNES

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles :

- Mise à disposition d'un site internet permettant le téléchargement de notes de renseignements d'urbanisme, droit de préemption, certificats de carrières, certificats d'urbanisme,
- droit de préemption, certificats d'urbanisme/de numérotage/d'hygiène et salubrité/d'alignement/de non-peril/de carrières, concordance cadastrale, état des risques et pollutions,
- les téléchargements de l'état des risques de pollution des sols, des installations classées pour la protection de l'environnement; d'informations.

TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile avant Livraison	
Tous dommages confondus	10 000 000 EUR par sinistre
Dont :	
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	500 000 EUR par sinistre

1 / 2

Annexes

Attestation d'assurance



Attestation contrat N°AP559256

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle	
Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus	5 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 EUR par année d'assurance
• Frais de restauration de l'image de marque	200 000 EUR par année d'assurance
• Biens, documents, médias et données confiés et/ou prêtés (Dommages matériels et immatériels consécutifs) y compris frais de reconstitution	500 000 EUR par année d'assurance
Frais de prévention	
Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
Atteinte Logique / Cyber	
Tous dommages et frais confondus	150 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Frais de notification	50 000 EUR par année d'assurance
• Frais en cas d'atteinte à la réputation	50 000 EUR par année d'assurance
Risques environnementaux	
Atteintes accidentelles à l'environnement tous dommages et frais confondus	1 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Préjudice écologique, tous dommages et frais confondus	300 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
Frais de prévention	100 000 EUR par année d'assurance
• Responsabilité environnementale, tous dommages et frais confondus	300 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
Frais de prévention	100 000 EUR par année d'assurance
GARANTIE JURIDIQUE	
Défense Pénale et Recours	SOUSCRIT

La présente attestation est valable pour la période du 8 août 2023 au 31 décembre 2023 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA
 Directeur des Opérations

2 / 2

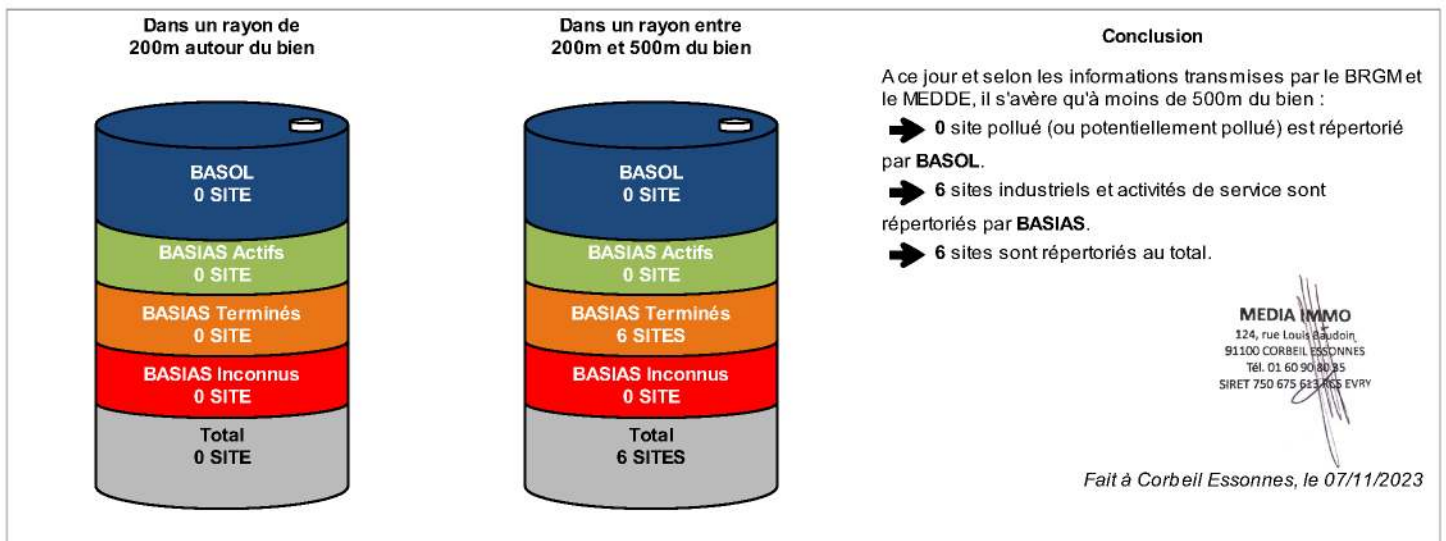
Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



Réalisé en commande** par	Media Immo
Pour le compte de	AP NOTAIRES
Numéro de dossier	GT/CPE/1002478
Date de réalisation	07/11/2023

Localisation du bien	253 et 255 Avenue Général George S Patton 35000 RENNES
Section cadastrale	AV 41, AV 42, AV 43
Altitude	44.5m
Données GPS	Latitude 48.132499 - Longitude -1.661916

Désignation du vendeur	MARIGNAN RESIDENCES
Désignation de l'acquéreur	



* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL, BASIAS, CASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS**, **BASOL** et **CASIAS**

(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols
Qu'est-ce que l'ERPS ?
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien
Inventaire des sites BASOL / BASIAS situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

Quels sont les derniers changements ?

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).

Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?

➔ **BASOL** : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

➔ **CASIAS** : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédés au cours du temps. **CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.**

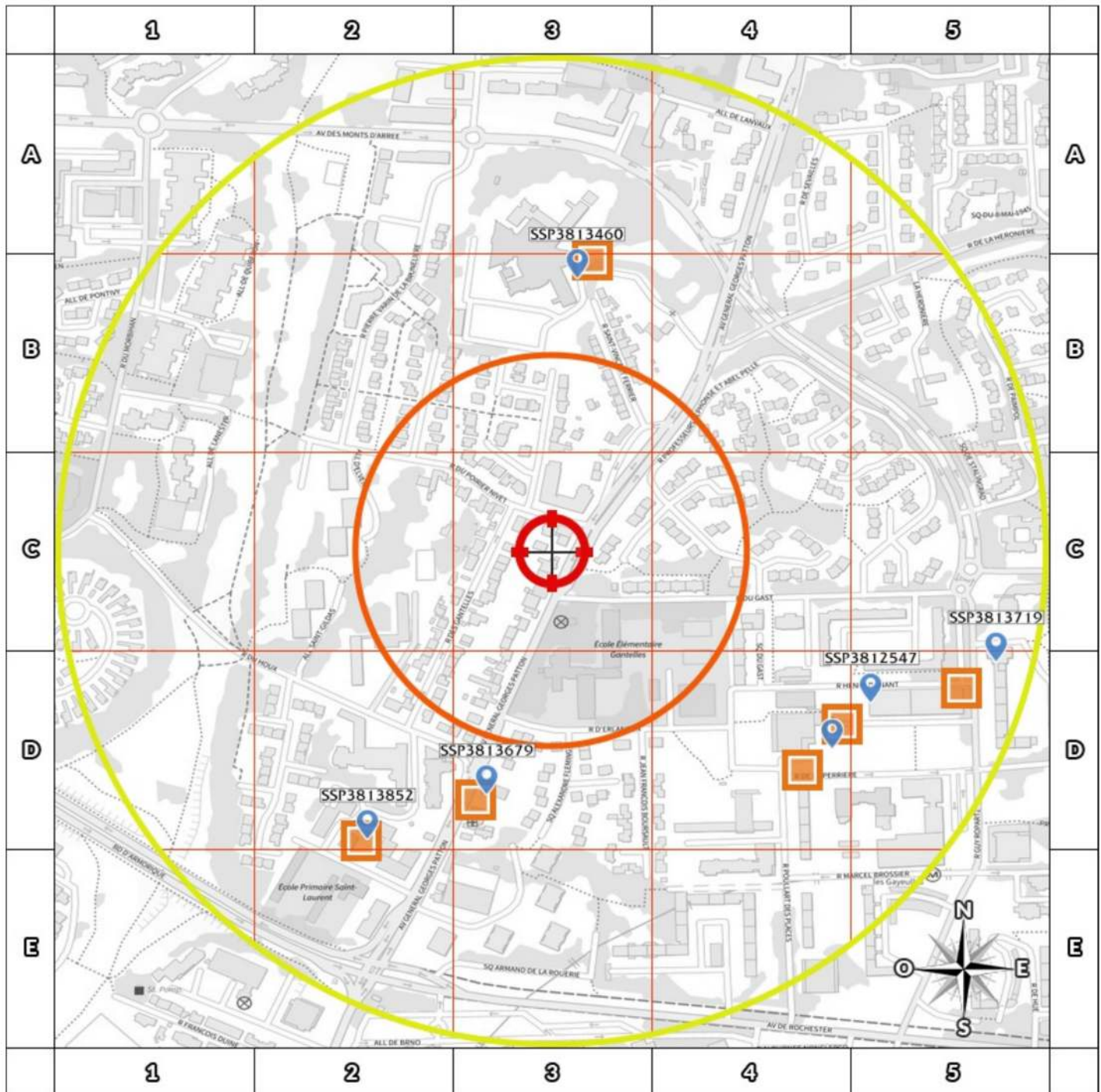
Que propose Media Immo ?

Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**, et sur **CASIAS**.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



- | | | | |
|--|---|--|-----------------------------|
| | BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) | | Emplacement du bien |
| | BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service | | Zone de 200m autour du bien |
| | BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service | | Zone de 500m autour du bien |
| | BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service | | |
| | Sites CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service | | |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos et . Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte. Le descriptif complet des sites CASIAS est consultable sur le site <https://georisques.gouv.fr/>.

Inventaire des sites BASOL / BASIAS

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Re p è r e	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Distance (Environ)
Aucun résultat à moins de 200m			

Re p è r e	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
D3	SOTRACO SOCIETE, travail du bois	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...	263 m
B3	BANQUE DE BRETAGNE, transformateur imprégné de PCB/PCT	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	295 m
D4	HOVINE SA / BOUTIN André, teinturerie laverie	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	335 m
D4	TESSIER Maurice, garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure	339 m
D2	BOIRON LABORATOIRES, fabrique de médicaments	Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche	350 m
D5	HLM BRETAGNE, stockage de fuel	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	434 m

Nom	Activité des sites non localisés
Aucun site non localisé	

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en commande** par	Media Immo
Pour le compte de	AP NOTAIRES
Numéro de dossier	GT/CPE/1002478
Date de réalisation	07/11/2023

Localisation du bien	253 et 255 Avenue Général George S Patton 35000 RENNES
Section cadastrale	AV 41, AV 42, AV 43
Altitude	44.5m
Données GPS	Latitude 48.132499 - Longitude -1.661916

Désignation du vendeur	MARIGNAN RESIDENCES
Désignation de l'acquéreur	

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

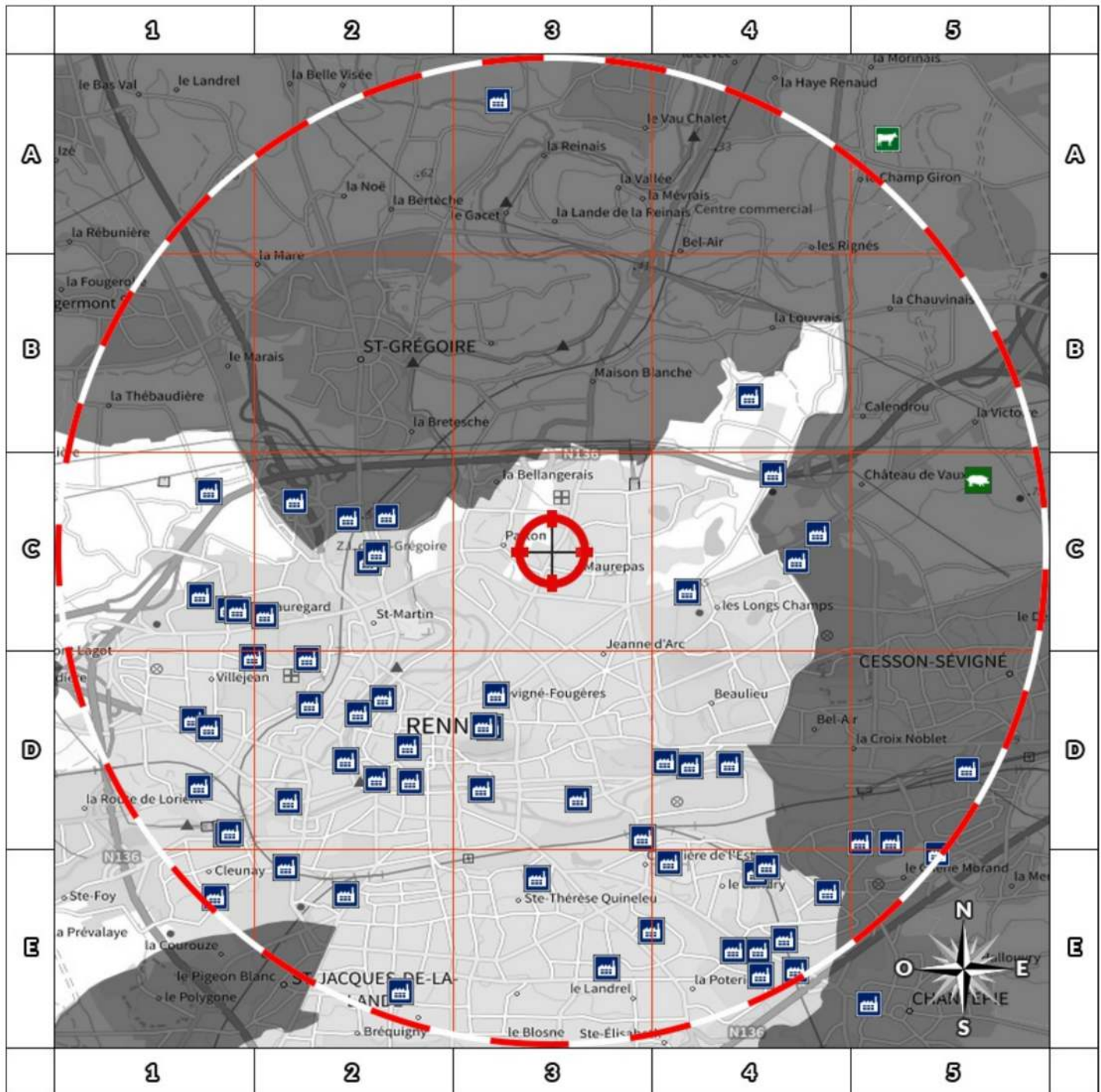
*** Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

**** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Cartographie des ICPE
Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE Commune de RENNES



- | | |
|---------------------|-----------------------------|
| Usine Seveso | Elevage de porc |
| Usine non Seveso | Elevage de bovin |
| Carrière | Elevage de volaille |
| Emplacement du bien | Zone de 500m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 500m du bien représentées par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

Commune de RENNES

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	CHAPLAIN et CIE	Rue du Manoir de Sévigné 35000 RENNES	En exploitation avec titre Autorisation	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	INITIAL BTB (BLANCHISSERIE)	133 route de Lorient BP 9216 35000 RENNES	En exploitation avec titre Enregistrement	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	COLOMBIA (Centre Commercial Régional)	40 place du Colombier 35000 RENNES	En exploitation avec titre Enregistrement	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CBRE PROPERTY MANAGEMENT	Centre commercial La Visitation 11, rue de la Visitation 35000 RENNES	Inconnu Autres régimes	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GrDF Réseaux Ouest	64, boulevard Voltaire BP 90937 35000 RENNES	Inconnu Autres régimes	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SNCF (entrepôt Plaine de Baud - SERNAM)	Avenue Chardonnet 35000 RENNES	En exploitation avec titre Autorisation	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TECHNICENTRE de Rennes - SNCF (ex EIM)	14 rue Pierre Martin BP 80918 35000 RENNES	Inconnu Autres régimes	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RENNES METROPOLE	Les Hautes Gayeulles 35000 RENNES	En fin d'exploitation Autorisation	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	RENNES METROPOLE	Plaine de Baud Avenue du Chardonnet 35000 RENNES	En exploitation avec titre Enregistrement	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING SERVICES-Malifeu	100, Route de St-Brieuc 35000 RENNES	Inconnu Autres régimes	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SERGA - Rennes	Boulevard de l'Yser 35000 RENNES	Inconnu Autres régimes	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ZOLPAN (ex MACE Jules)	Rue du Manoir de Sévigné 35000 RENNES	Inconnu Autres régimes	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GEODIS LOGISTICS OUEST	19, rue de Bignon ZI SE Chantepie 35063 RENNES	En exploitation avec titre Enregistrement	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MOLARD H. ET CIE	87, Rue de Dinan 35000 RENNES	Inconnu Autres régimes	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TEINTURERIE PASQUER VITNET	5, Rue de Coëtquen 35000 RENNES	Inconnu Autres régimes	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ELF (PELLIER Joseph)	124, Avenue du Général Leclerc 35000 RENNES	Inconnu Autres régimes	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CASINO	Route de Saint-Malo (Hypermarché Géant Casino) 35760 ST GREGOIRE	Inconnu Autres régimes	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ELF ANTAR FRANCE (Hippodrome)	254, Route de Fougères 35000 RENNES	Inconnu Autres régimes	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RECHAN - Centre Commercial Longs Champs	ZAC des Longs Champs 35000 RENNES	Inconnu Autres régimes	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RENAULT RETAIL GROUP (ex RFAB)	ZAC des Longs Champs 300 rue de Fougères 35000 RENNES	Inconnu Autres régimes	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RENNES METROPOLE	Avenue Charles Tillon 35000 RENNES	En exploitation avec titre Autorisation	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RESSOURCES T SCIC SA	18 rue de la Donelière 35000 RENNES	En exploitation avec titre Autorisation	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	VANDENKERCKHOVE	ZI Sud Est 3 r Breil 35000 RENNES	Inconnu Autres régimes	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Rennes Métropole	Rue André et Yvonne Meynier 35000 RENNES	En exploitation avec titre Enregistrement	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LOCASERVICE	34, rue des Veyettes 35000 RENNES	Inconnu Autres régimes	Non Seveso NON